réfléchir bien longtemps et bien patiemment avant de frapper."

Voilà la doctrine libérale; et nous l'avons recueillie d'un homme distingué, respectons-là, comme nous respectons celui qui nous l'a transmise avec toute l'autorité de son caractère et de son talent.

La *Patrie* l'a déclaré l'autre jour; c'est le *credo* libéral dans ce pays: et s'en écarter serait s'écarter des véritables traditions de notre parti.

*

Leberge a pris une part considérable, comme d'ailleurs tous les libéraux de cette époqne, au règlement de la question des droits seigneuriaux. Non-seulement il pressa l'adoption de la mesure au parlement; et y prononça des discours éloquents qui contribuèrent pour beaucoup à faire disparaître les nombreux obstacles que les intéressés semaient sur la route des amis de la cause populaire, mais encore il écrivait dans *L'Avenir* de ces articles vigoureux et puissants dont il avait le secret et tenait des assemblées publiques dans les comtés du sud de la Province, préparait et faisait adopter des résolutions, et se montrait toujours prêt et actif à favoriser ce grand mouvement politique, l'un des plus importants de notre histoire, puisqu'il a émancipé un million de cultivateurs, sans secousse et sans révolte, et obtenu un résultat politique pour lequel il a fallu en France une sanglante révolution, et pour lequel l'Angleterre et l'Irlande subissent des perturbations sociales qui menacent de s'éterniser.

Une des premières assemblées qui fut tenue dans le but de surexciter l'opinion publique à cet égard le fut à Lacadie le 8 août 1849, sous la présidence de Charles Roy, riche et respectable cultivateur de l'endroit. C'était une réunion de trois comtés, Huntingdon, Chambly et Rouville, c'est-à-dire presque toute la rive sud du St-Laurent, depuis la rivière Chambly, moins les townships de l'Est, car alors Rouville comprenait Iberville. Le vice-président était Gabriel Marchand, le père de notre sympathique ami, le député actuel de St-Jean, et le secrétaire Chs Laberge celui dont je rappelle le souvenir. L'assemblée nomma un comité, chargé de mettre à exécution les résolutions de l'assemblée; et je suis sûr que les noms de ses membres intéresseront plusieurs de mes auditeurs. C'étaient messieurs Chs Roy et Olivier Hébert de Lacadie, le premier mort et le second demeurant à West Farnham; Gabriel Marchand et T. Jobson, de Saint Jean, Henri Aubertin de Saint-Athanase, tous trois morts; Hubert Bourassa fils, de Laprairie et aujourd'hui père et grand'père et un des plus riches cultivateurs du pays; le Dr Poulin, de Sainte-Marie, ancien député de Rouville, Amable Demers, de Chambly, Eustache Soupras, de St-Mathias, tous deux morts; A. Gauthier, de Saint-Luc, J. Beaudin, de Saint Jacques le Mineur et J. McGilvrey, de Saint Georges.

Un an auparavant, le 4 sept. 1848, notre ami M. Ménesippe Prévost, de Terrebonne, avait pris l'initiative de ce mouvement, comme il avait toujours fait d'ailleurs lorsqu'il s'agissait d'une grande cause nationale, et rédigeait, à St-Jérôme, la constitution de l'association pour la réforme des droits seigneuriaux, constitution qui fut signée par tous les hommes les plus importants des comtés du Nord, et qui eut un effet considérable sur la solution de la question.

J'ai sous les yeux *La Minerve* du